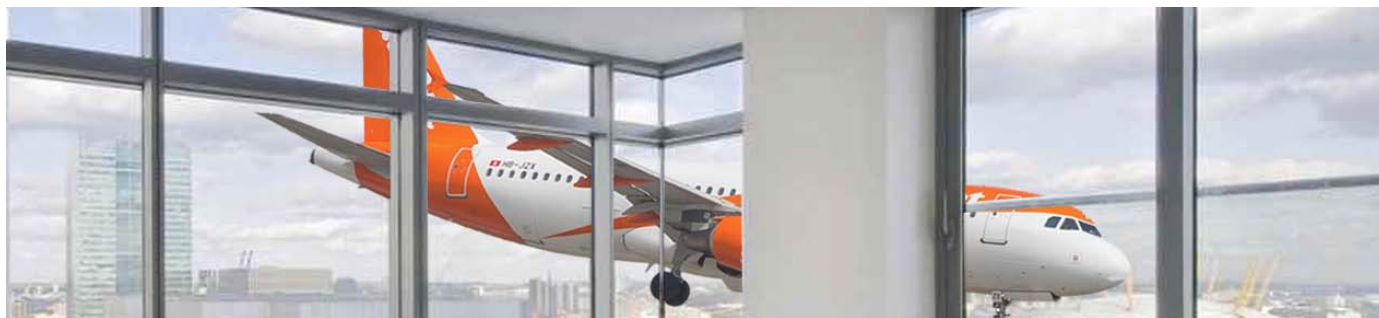


## AIDE À L'INSONORISATION DE VOTRE LOGEMENT



### PRÉSENTATION

---

Une aide financière significative peut être accordée aux riverains de l'aéroport Nantes-Atlantique pour l'insonorisation de leur logement (portes, fenêtres, ventilation, toiture).

Communes impactées : Bouguenais, Saint-Aignan de Grand lieu, Rezé.

Cette aide est financée par la TNSA (taxe sur les nuisances sonores) payée par les compagnies aériennes pour chaque décollage. Elle porte sur le diagnostic acoustique et les travaux d'insonorisation.

La société AGO, gestionnaire de Nantes-Atlantique, est chargée de cette aide à travers une entreprise spécialisée : Espace9 (0 800 284 667)

Les dossiers sont examinés par la CCAR (Commission Consultative d'Aide aux Riverains), au sein de laquelle siègent des représentants des élus, des associations - dont Coceta -, des professionnels de l'aéronautique et de l'Etat).

### LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

---

1. Le logement doit être situé dans le [PGS](#) (Plan de Gêne Sonore), entré en vigueur le 1/7/2019.
2. Le permis de construire doit être antérieur au Plan d'Exposition au Bruit (PEB 17/9/2004).
  - Pour vérifier l'éligibilité de votre logement, le plus sûr est d'aller à la mairie de votre commune qui vous fournira votre **no de parcelle** et une copie de votre **permis de construire** (ou attestation). Deux éléments indispensables au dossier.

Le nouveau plan de gêne sonore comprend 7 133 logements répartis sur les communes de Bouguenais, Rezé et Saint-Aignan de Grand Lieu, soit trois fois plus que le précédent plan.

Au total, 15 000 habitants peuvent bénéficier d'aides à l'insonorisation.

## LA PRISE EN CHARGE

---

Les indemnisations de travaux portent sur 3 corps de métier : les ouvertures (portes, fenêtres, Velux), la ventilation et l'isolation de la toiture.

- Pour une demande individuelle :
  - o diagnostic acoustique : reste à charge : 20% (soit env. 200 €).
  - o travaux d'isolation : reste à charge : 10 % (soit env. 1500 à 2000 €)
- Pour une demande groupée (minimum 5 personnes) :
  - o diagnostic acoustique : reste à charge : zéro.
  - o travaux d'isolation : reste à charge : 5 % (soit env. 750 à 1000 €)

### **Plafond**

La prise en charge est limitée à un plafond qui est déterminé par la surface habitable de votre maison et le nombre de pièces. Ce plafond varie de 10 000 à 30 000 €, avec une moyenne autour de 17 000 €. C'est au moment du diagnostic que ce plafond est calculé.

### **Remarque**

- Il est fortement conseillé de se grouper entre voisins pour bénéficier d'une prise en charge plus intéressante.  
Réunir au départ 6 à 7 personnes (ou plus) pour être sûr de rester avec au moins 5 personnes au moment de la demande de prise en charge.  
La constitution d'un groupe entraîne :
  - o la désignation d'un chef de groupe qui sera chargé de faire le lien avec Espace9.
  - o la nécessité de s'entendre pour choisir le même prestataire dans chaque corps de métier.

## LA DÉMARCHÉ

---

### **1. Demande de prise en charge**

- constitution du dossier de demande, un dossier par personne dans un groupe.
  - o remplir le formulaire, à demander à Espace9.
  - o joindre une copie du dernier avis d'imposition, RIB, no parcelle, permis de construire.
- envoi du ou des dossiers (groupe) à Espace9 :  
Espace9 - Agence Loire Atlantique - 5, boulevard Vincent-Gâche - CS 36204 - 44262 NANTES Cedex 2  
Téléphone : 0 800 284 667 - du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h (17h le vendredi)  
[Notice détaillée riverains Nantes-Atlantique](#)  
[Notice détaillée de Espace 9](#)

### **2. Diagnostic acoustique**

Si votre dossier est accepté, Espace9 prendra rendez-vous avec chaque personne du groupe pour faire un diagnostic.

Durée : env. 2h

A l'issue de cette visite :

- un dossier détaillé des travaux sera constitué et vous sera envoyé par mail.
- vous connaîtrez votre plafond de prise en charge et une première évaluation des travaux.
- vous devrez faire un chèque pour le diagnostic (env. 1000 €) mais il ne sera encaissé que lorsque vous aurez été remboursé par AGO (sans reste à charge si demande groupée).

### 3. Devis de réalisation

Suite au diagnostic, Espace 9 contactera des entreprises agréées pour un devis plus précis. Il choisira 3 entreprises pour les ouvertures, 2 pour l'isolation et une pour la toiture. Vous pourrez indiquer une entreprise si vous en connaissez. Un mois plus tard, vous recevrez le chiffrage des différents devis avec les appréciations.

### 4. Choix des entreprises

A réception des devis de Espace9, il vous faudra choisir une entreprise par corps de métier. Si vous êtes dans un groupe, le choix devra être identique pour tous. Vous devrez alors contacter les entreprises pour prendre RDV. Chaque entreprise passera chez vous pour prendre des mesures précises et un devis sera ajusté en fonction de différentes options : forme et couleur des ouvertures, ... Certains changements pourront être abandonnés pour ne pas dépasser le plafond autorisé (en lien avec Espace9). Après accord sur un devis, un calendrier de réalisation sera établi.

- Nota. Avant la visite de l'entreprise, pensez à désinfecter les poignées de portes, fenêtres, ... pour contrer le virus du Covid.

### 5. Réalisation des travaux

La pose des ouvertures se fait généralement en déposant les dormant de portes et les cadres des fenêtres, mais elle ne devrait pas impacter les murs/sols (tout dépend des entreprises).

### 6. Règlement des travaux

A la fin des travaux, l'encaissement des factures ne sera effectif que lorsque vous vous aurez été remboursé au préalable par AGO (moins le reste à charge de 10% ou de 5% seulement si demande groupée).

## RÔLE DU CHEF DE GROUPE (COORDINATEUR)

---

- Pour une demande groupée, le chef de groupe est la personne qui coordonne les actions.
  - Recherche des voisins pour formation d'un groupe.
  - Aides aux personnes du groupe pour remplir les dossiers.
  - Récolter les demandes, les vérifier et faire l'envoi à Espace9.
  - Communiquer sur les entreprises choisies.
  - Aide aux prises de RDV.
  - Informations sur l'avancée des travaux.

## QUESTIONS

---

- Ma maison est-elle dans le Plan de Gêne Sonore (PGS) ?
  - Pour localiser votre logement : [Carte du PGS](#)
- Où trouver un extrait de plan cadastral ?
  - Sur le site [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)
- Et si mon logement, situé dans le PGS, a été construit après 2004 ?
  - A priori, pas d'aide possible, mais étude au cas par cas.
- Et si mon logement a déjà bénéficié d'une aide précédente, est-ce encore possible ?
  - Théoriquement non, mais étude au cas par cas.